

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2025N°11

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi quatorze Avril, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 07 Avril 2025.

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, ADAMY Sandy, GEORGES Claire, Messieurs CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas, Monsieur CHLASTA Patrick.

Excusés : Monsieur DE GUILLEBON Olivier, Monsieur VALOIS Pierre.

Monsieur VALOIS Pierre a donné procuration à Monsieur BEGUERIE Stéphane

Absent : Néant

Monsieur Patrick CHLASTA a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS

Après l'approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des résultats. Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI En 2024 -1068	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024 D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	14 683,91 €		2 718,00 €		- €	17 401,91 €
FONCT	5 065,44 €		240,72 €			5 306,16 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	5 306,16 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) REC SI	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF	5 306,16 €
Ligne 001= 17 401,91 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Affiché et publié le

BONNES, le 15 avril 2025
Le Maire

S. BEGUERIE

